

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances et par enregistrement différé, **le mardi, vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un (2021) à 19 h 30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Annick Latour, et Marie Levert et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

407-11-21 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner un(e) conseiller(ère) municipal(e) comme maire suppléant aux fins d'exercer les pouvoirs de la mairesse en son absence ou si elle est empêchée de remplir les devoirs de sa charge et ce, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Levert, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de pourvoir à la nomination d'un maire suppléant pour l'année 2022, tel que ci-dessous recommandé.

Conseiller (ère)	District	Période
Martin Gélinas	2	1 ^{er} janvier au 28 février
Sylvain Bouchard	4	1 ^{er} mars au 30 avril
Annick Latour	3	1 ^{er} mai au 30 juin
Michel LeBlanc	6	1 ^{er} juillet au 31 août
Marie Levert	5	1 ^{er} septembre au 31 octobre
Isabelle Morin	1	1 ^{er} novembre au 31 décembre

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay
ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 24 novembre 2021



*Me Pascalie Tanguay, directrice des
Services juridiques et greffière*